



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
28/06/2024

| | |
|--------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice | 283 |
| Nombre de membres présents | 27 |

n° 24_049_C

Objet de la délibération :
Avenant n° 5 au contrat de délégation du service public d'Assainissement Collectif du territoire LOT AMONT47 avec AGUR, applicable au 1^{er} janvier 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de La Croix Blanche sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 27 juin 2024 (116 présents pour un quorum à 142), le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le jeudi 4 juillet 2024 à 9 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTI, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Franck BERNARD (Auradou), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Alain BAYSSIE (Cassignas), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Chantal GILLES (Dausse), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Bernard BITTNER (Laparade), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Éric MARCUZZO (Monbalen), Max MICHEL (Moustier), Aldo RUGGERI (Prayssas), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Didier SOULIER (Saint Georges), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel

RENTENIER (Sembas), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI de la Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baise), Nicole GERION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnaud sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escottes), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Pierre MOULY (2 voix – Fumel et le SI de la Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage La Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac),

Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédats), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christine LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUÉE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE

(Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD’HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Patrick BEHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUERIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d’Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Gérard RÉGNIER (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteon), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Didier CAYSSILLE et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christine SATTA

DÉLIBERATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_049_C

Objet : Avenant n° 5 au contrat de délégation du service public d'Assainissement Collectif du territoire LOT AMONT47 avec AGUR, applicable au 1^{er} janvier 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU l'exploitation du service public d'Assainissement collectif sur le territoire Lot Amont47, confiée au délégataire AGUR, selon le contrat de délégation en vigueur au 1^{er} janvier 2020 pour la partie Penne St Sylvestre Tournon, et selon l'avenant n° 2 daté du 22 décembre 2020 pour la partie Nord Séoune ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des ajustements aux modalités administratives, financières et techniques dudit contrat, liées notamment aux diverses intégrations, suppressions et réhabilitations qui ont eu lieu sur les deux dernières années.

Madame la Présidente expose à l'assemblée les éléments suivants :

Le présent avenant permet d'acter l'ensemble des points ci-dessous :

- L'intégration du nouveau bassin d'orage de St Sylvestre, du poste de relevage impasse des Loisirs et de 6 nouvelles télégestions ;
- La réhabilitation de la station d'épuration de Croquelardit (réceptionnée par EAU47 en avril 2024) ;
- La suppression de PR de St Sylvestre ;
- La mise à jour de l'inventaire des biens ;
- L'adaptation du programme de renouvellement ;
- L'ajustement de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine ;
- Le remplacement des indices 766 et TPA10A ;
- La prise en charges des frais liés aux mises en service respectives de la nouvelle station d'épuration de Croquelardit (y compris le surcoût engendré par son exploitation) et du nouveau bassin d'orage de St Sylvestre.

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité syndical :**

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif du territoire Lot Amont47 avec AGUR annexé à la présente délibération ;

AR Prefecture

047-254702491-20240704-24_049_C-DE

Reçu le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s’y rapportant, et d’en assurer leur exécution ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

| | |
|---------------------|-------------------------|
| La Présidente | Le secrétaire de séance |
| Geneviève LE LANNIC | Christine SATTÀ |